



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 28 mars 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2012-411\*

**ACQUISITION - PARTIE DU LOT 1 288 428 (FUTUR LOT 4 983 801) AU CADASTRE DU QUÉBEC - RÉGULARISATION D'UN EMPIÈTEMENT - HYDRO-QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec est propriétaire du lot 1 288 428 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lequel fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 983 801, d'une superficie de 70,2 m<sup>2</sup>, le tout situé à l'intersection du boulevard Alexandre-Taché et de la rue Belleau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire d'un trottoir qui empiète sur une partie du lot 1 288 428 (futur lot 4 983 801). Afin de régulariser cet empiètement, Hydro-Québec offre à la Ville de Gatineau de lui céder la parcelle de terrain pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie du lot 1 288 428 (futur lot 4 983 801) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 70,2 m<sup>2</sup>, pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables, étant dans l'intérêt de la municipalité de protéger ses équipements publics comme les trottoirs et afin de faire valoir tous ses droits de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir une partie du lot 1 288 428 (futur lot 4 983 801) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 70,2 m<sup>2</sup>, pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables, requis afin de régulariser l'empiètement d'un trottoir appartenant à la Ville de Gatineau, et ce, aux conditions stipulées dans l'offre d'achat numéro 329462 fournie par Hydro-Québec;
- d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables, représentant le coût d'acquisition d'une partie du lot 1 288 428 (futur lot 4 983 801) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à même la réserve « Acquisition de propriétés » ou à même les produits de disposition de l'année courante, advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2012-412\*

**VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - PARTIE DES LOTS 1 373 267 ET 4 611 721 AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - 8091544 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 373 267 et 4 611 721 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquels feront l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer un lot unique d'une superficie de 22 621,7 m<sup>2</sup>, situé en bordure de l'Autoroute 50, sur le chemin Industriel dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 8091544 Canada inc. propose d'acquérir une partie des lots 1 373 267 et 4 611 721 et d'y construire quatre bâtiments d'une superficie totale minimum de 5 840 m<sup>2</sup> d'aire au sol, pour un coefficient d'occupation du sol (COS) de 19 % après la phase I et de 25,8 % une fois les travaux terminés, afin d'y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur, soit la location et/ou la vente de condos industriels;

**CONSIDÉRANT QUE** les obligations de construction sont définies comme suit :

Le Promettant acheteur doit débiter, au plus tard d'ici un an à partir de la date de signature de l'acte de vente, et poursuivre de façon continue la construction du bâtiment suivant :

- Bâtiment A d'une superficie d'au moins 3 230 m<sup>2</sup> d'aire au sol;

Le Promettant acheteur doit débiter, au plus tard cinq ans à partir de la date de signature de l'acte de vente, et poursuivre de façon continue (mais non simultanée) la construction des bâtiments suivants :

- Bâtiment B d'une superficie d'au moins 880 m<sup>2</sup> d'aire au sol;
- Bâtiment C d'une superficie d'au moins 924 m<sup>2</sup> d'aire au sol;
- Bâtiment D d'une superficie d'au moins 806 m<sup>2</sup> d'aire au sol;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix de vente pour les terrains des parcs industriels, d'affaires et technologiques ont été adoptés par le conseil municipal, le 13 novembre 2007 en vertu de la résolution numéro CM-2007-1208 et modifiée le 21 juin 2011 en vertu de la résolution numéro CM-2011-567 et que Développement économique - CLD Gatineau est responsable de leur mise en vente, le tout conformément à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que :

« Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évaluent l'opportunité et les conditions d'aliénation. »;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 8091544 Canada inc. a déposé une offre d'achat, le 7 février 2012, et consent à acquérir une partie des lots 1 373 267 et 4 611 721 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 22 621,7 m<sup>2</sup>, pour la somme de 304 372,44 \$ (1,25 \$/pi<sup>2</sup> ou ± 13,45 \$/m<sup>2</sup>), soit le taux en vigueur au moment de l'acceptation du projet de vente par Développement économique - CLD Gatineau en novembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG), le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009, ont été exécutées et que le comité des affaires courantes de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CAC-11-86, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 8091544 Canada inc. :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de vendre à 8091544 Canada inc., une partie des lots 1 373 267 et 4 611 721 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 22 621,7 m<sup>2</sup>, au prix de 304 372,44 \$ (1,25 \$/pi<sup>2</sup> ou ± 13,45 \$/m<sup>2</sup>), plus TPS et TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 8091544 Canada inc. et dûment signée le 7 février 2012;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente tel que prévu à l'offre d'achat, si requis.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2012-413

### **SOUSSION - 2012 SI 054 - ACHAT DE VÊTEMENTS ARC FLASH - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Équipement Universel, 6855, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3, pour la fourniture des vêtements pour les cols bleus spécialisés en électricité et en soudure de marque Arc Flash, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif, pour la première année du contrat, de 19 935,43 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 février 2012, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année, avec possibilité de deux périodes additionnelles d'une année, le tout débutant le 1<sup>er</sup> avril 2012. Si la Ville se prévaut des périodes additionnelles d'une année, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-30115-651	Travaux publics - Services techniques - Vêtements et accessoires
02-41110-651	Service de l'environnement - Administration - Vêtements et accessoires

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2013, 2014 et 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2012.

Adoptée

**CE-2012-414**

**SOUSSION 2012 SI 075 - REJET DES SOUSSIONS - ACHAT D'UNE ROULOTTE DE TYPE BILLETTERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 2 février 2012, un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une roulotte de type billetterie;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SI 075 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

**CE-2012-415**

**SOUSSION 2012 SP 077 - LOCATION DE TONDEUSES ET TRACTEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la location de tondeuses et tracteurs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 6 mars 2012, à savoir :

**ARTICLES 1, 3 ET 4**

Carrière & Poirier Équipement Ltd, 5024, route 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la location de tondeuses et tracteurs, soit les articles 1, 3 et 4, sur la base des prix unitaires indiqués à la formule de soumission pour un montant total de 103 810,94 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé les seules soumissions reçues et conformes pour les articles 1 et 3 et la plus basse soumission reçue et conforme pour l'article 4.

**ARTICLE 2**

Location Hewitt inc., 5001, autoroute Transcanada, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour la location de tondeuses, soit l'article 2, sur la base des prix unitaires indiqués à la formule de soumission pour un montant total de 19 057,11 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-516-22210	117 524,80 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Location à long terme
04-13493	5 343,25 \$	- Machinerie TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71420-529	15 000 \$		Entretien des parcs et aménagements - Entretien et réparation - Infrastructures, autres
02-71420-521	19 000 \$		Entretien des parcs et aménagements - Entretien et réparation - Infrastructures
02-71440-516		34 000 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Location à long terme - Machinerie

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

**CE-2012-0328D1 DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Rapport des réductions accordées aux organismes pour les coûts de location de janvier à décembre 2011

**CE-2012-416 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ACHATS DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES POUR LE CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - 30 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder à l'acquisition de notices bibliographiques pour un montant approximatif de 30 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les Services documentaires multimédias est un organisme sans but lucratif reconnu et subventionné par le gouvernement du Québec dont la mission est d'offrir des produits et services aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition des notices bibliographiques se fait sur une base unitaire et que chaque notice bibliographique est unique;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération de matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, et ce, en vertu de l'article 573.3 2.1<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder aux achats de notices bibliographiques pour l'année 2012, pour un montant approximatif de 30 000 \$ auprès des Services documentaires multimédias.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72220-334-22209	28 695,37 \$	Gestion des collections - Télécommunication - Informatique
04-13493	1 304,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-417

**SOUSSION 2012 SP 076 - INSPECTIONS ET RÉPARATIONS DES COMPRESSEURS À AIR RESPIRABLE ET DES POSTES DE REMPLISSAGE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Ottawa Compressor Services inc., 18F, avenue Entreprise, Ottawa, Ontario, K2G 0A6, pour les inspections et réparations des compresseurs à air respirable et des postes de remplissage pour le Service de sécurité incendie pour un montant annuel approximatif de 14 751,29 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour une cinquième année du contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2017, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-22200-542-22208	14 109,79 \$	Opérations - Incendies - Entretien - Équipements
04-13493	641,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-418

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - 16 360,01 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 302 804,31 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 - 17 904,91 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10 - 638 481,15 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 9 ainsi que la liste des embauches numéro 10 :

<b>Numéro des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	16 360,01 \$	12 au 16 mars 2012
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	302 804,31 \$	12 au 16 mars 2012
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	17 904,91 \$	12 au 16 mars 2012
Liste des embauches numéro 10	Embauche de personnel temporaire	638 481,15 \$	5 au 9 mars 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-419

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-10 - 1 206 448,86 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 MARS 2012**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-10 d'un montant de 1 206 448,86 \$ pour la période du 8 au 14 mars 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-420

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COMPTOIR ST-VINCENT-DE-PAUL RIVIERA INC., 165, AVENUE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Comptoir St-Vincent-de-Paul Riviera inc. » a obtenu, le 16 décembre 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 165, avenue Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Comptoir St-Vincent-de-Paul Riviera inc. » a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 165, avenue Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme « Comptoir St-Vincent-de-Paul Riviera inc. » pour l'immeuble situé au 165, avenue Gatineau, secteur Gatineau.

Adoptée

CE-2012-421

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE CENTRE MECHTILDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILLION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Le Centre Mechtilde » a obtenu, le 20 décembre 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour leur immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Le Centre Mechtilde » a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour leur immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme « Le Centre Mechtilde » pour leur immeuble.

Adoptée

CE-2012-422

**SOUMISSION 2011 SI 338 - DÉMOLITION DU 122, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - CENTRE DE SERVICES DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme C.S.Terrec, 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour les travaux de démolition du 122, boulevard Saint-Joseph, pour un montant total de 29 778,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 février 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-69400-539	25 900,00 \$	Recouvrables de tiers - Urbanisme - Autres entretiens et réparation de bâtiments
04-13493	1 295,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 583,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-423

**AUTORISATION - UTILISATION D'UN LOGO PAR LE BUREAU DE L'OMBUDSMAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Bureau de l'ombudsman fait la demande à l'effet de pouvoir utiliser un logo distinctif pour identifier ses services;

**CONSIDÉRANT QUE** le logo présenté par le Bureau de l'ombudsman s'inspire de celui de la Ville de Gatineau, et qu'il ne présente aucune problématique conflictuelle avec celui de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'il y a lieu effectivement d'autoriser l'utilisation d'un tel logo distinctif;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure n'entraîne aucun déboursé pour la Ville de Gatineau puisque les frais afférents à la mise en place de ce nouveau logo seront assumés à même le budget d'opération du Bureau de l'ombudsman :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Bureau de l'ombudsman à utiliser un nouveau logo distinctif pour identifier l'ombudsman, ses services et facilités, et ce, conformément au projet de logo qui a été présenté au conseil municipal le 13 mars 2012, dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est de plus résolu que toute modification éventuelle soit à la forme, aux couleurs ou à la définition de ce logo devra être autorisée au préalable par ce comité exécutif.

Adoptée

CE-2012-424

**SUBVENTION DE 175 \$ - CLUB DE VOLLEYBALL CASCADES - CHAMPIONNAT CANADIEN - MAI 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Club de volleyball Cascades, à l'attention de monsieur Daniel Leduc, président, 25, rue Renaud, Gatineau, Québec, J8T 3A2, à titre de subvention pour le championnat canadien qui aura lieu à Toronto en mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-425

**SUBVENTION DE 300 \$ - UNIGYM GATINEAU - CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS - 27 AU 29 AVRIL 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Unigym Gatineau, à l'attention de madame Nathalie Harrison, présidente du comité organisateur, 178-860, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 0B4, à titre de subvention pour l'organisation des Championnats québécois en gymnastique artistique et sports de trampoline du 27 au 29 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

**CE-2012-426**

**SUBVENTION DE 400 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN 1698 DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL AU QUATRIÈME DEGRÉ LES 20 ET 21 AVRIL 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb – Assemblée Abbé Alexis-Louis Mangin 1698, 86, rue de Mingan, Gatineau, Québec, J8R 2C9, à titre de subvention dans le cadre de la journée d'accueil au Quatrième degré les 20 et 21 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

**CE-2012-427**

**SUBVENTION DE 425 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB POINTE-GATINEAU, CONSEIL 5228 POUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Pointe-Gatineau, conseil 5228, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour les activités de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	425 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-428

**SUBVENTION DE 480 \$ - ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE - SORTIE ÉDUCATIVE - 18 AVRIL 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 480 \$ à l'ordre de l'école de la Traversée, à l'attention de madame Adèle Huot, 563, rue Clément, Gatineau, Québec, J8P 3Y9, à titre de subvention pour la sortie éducative qui aura lieu le 18 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	480 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-429

**SUBVENTION DE 525 \$ - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - ÉLECTROCITÉ - 28 AVRIL 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre du CÉGEP de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Gabriel Tassé, 135, rue de Lusignan, Gatineau, Québec, J8T 8B3, à titre de subvention pour l'organisation de l'événement ÉlectroCité, le 28 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	150 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-430

**SUBVENTION DE 725 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA GORETTI, CONSEIL 9988-72 - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 12 MAI 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Sainte-Maria Goretti, Conseil 9988-72, à l'attention de monsieur Gilles Mongeon, Grand Chevalier, 390, boulevard Maloney Est, C. P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds le 12 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

**CE-2012-431**      **SUBVENTION DE 1 150 \$ - AREQ-OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 10 SEPTEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 150 \$ à l'ordre de AREQ Outaouais – Secteur du Lièvre, à l'attention de madame Agnès Charette, 712, rue du Curé-Roy, Gatineau, Québec, J8L 2X8, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds le 10 septembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

**CE-2012-432**      **SUBVENTION DE 1 200 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉSIDENTS ST-RENÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'Office municipal d'habitation de Gatineau, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour les activités du Comité de résidents St-René.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	1 200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-433

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC - RÉGION OUTAOUAIS - 29 MARS 2012 - 103,48 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à la Soirée 70<sup>e</sup> anniversaire de l'Association de la construction du Québec - Région Outaouais, le 29 mars 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 103,48 \$ à l'ordre de l'Association de la Construction du Québec – Région Outaouais, à l'attention de madame Véronique Gagnon, 170, boulevard Maisonneuve, Gatineau, Québec, J8X 3N4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	98,98 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
04-13493	4,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-434

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE TOURISME OUTAOUAIS - 4 AVRIL 2012 - 333,42 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon et monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à une activité organisée au profit de Tourisme Outaouais, le 4 avril 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 333,42 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, à l'attention de madame Sophie Gervais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	159,46 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79936-972	159,46 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
04-13493	14,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-435

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - GATINEAU - 9 AU 12 MAI 2012 - 17 788,48 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher et Maxime Pedneaud-Jobin à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 9 au 12 mai 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 16 188,48 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, concernant les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 17 788,48 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32337	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30024	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32336	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32338	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30021	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32335	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31085	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32334	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30017	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30016	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32333	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31084	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32332	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31082	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31081	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32331	100,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32337	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30024	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32336	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32338	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30021	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32335	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31085	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32334	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30017	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30016	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32333	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31084	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32332	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31082	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31081	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32331	967,78 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	704,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-436\*

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 693-2012 DANS LE BUT DE REMPLACER L'ANNEXE I**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement numéro 693-2012 autorisant une dépense de 5 300 000 \$ et un emprunt de 3 350 000 \$ pour la réfection de la maçonnerie à la Maison du citoyen en date du 21 février 2012, aux termes de la résolution numéro CM-2012-124 après l'adoption de ce règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**une annexe plus détaillée de l'estimation des travaux a été préparée;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer l'annexe I jointe au règlement numéro 693-2012 lors de son adoption;

**CONSIDÉRANT QU'**un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 693-2012 par le remplacement de l'annexe I de ce règlement par l'annexe I jointe à la présente résolution et datée du 13 mars 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2012-437

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LAFRAMBOISE ET STEFAN PSENAK AU SOUPER ANNUEL SOULIGNANT LE « CITOYEN DE L'ANNÉE 2011 » AU PROFIT DU CLUB CITIVAN D'AYLMER - 31 MARS 2012 - 50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise et Stefan Psenak à participer au souper annuel soulignant le « Citoyen de l'année 2011 » au profit du Club Citivan d'Aylmer qui aura lieu à Gatineau le 31 mars 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club Citivan d'Aylmer, à l'attention de monsieur Marcel Vachon, président, C. P. 246, Gatineau, Québec, J9H 5E6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-972	25 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	25 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-438

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POL-12-02 - HORAIRE DE TRAVAIL - ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE**

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de la convention collective des policiers en septembre 2011;

**CONSIDÉRANT** la révision du mandat de l'équipe multidisciplinaire;

**CONSIDÉRANT** l'intention des parties de procéder à une modification de l'horaire de l'équipe multidisciplinaire;

**CONSIDÉRANT** que les discussions entre les parties ont eu lieu dans le but d'actualiser les conditions de travail de l'équipe multidisciplinaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la lettre d'entente ENT-POL-12-02.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la lettre d'entente entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif